

action 15.2

protéger les bâtiments d'intérêt patrimonial

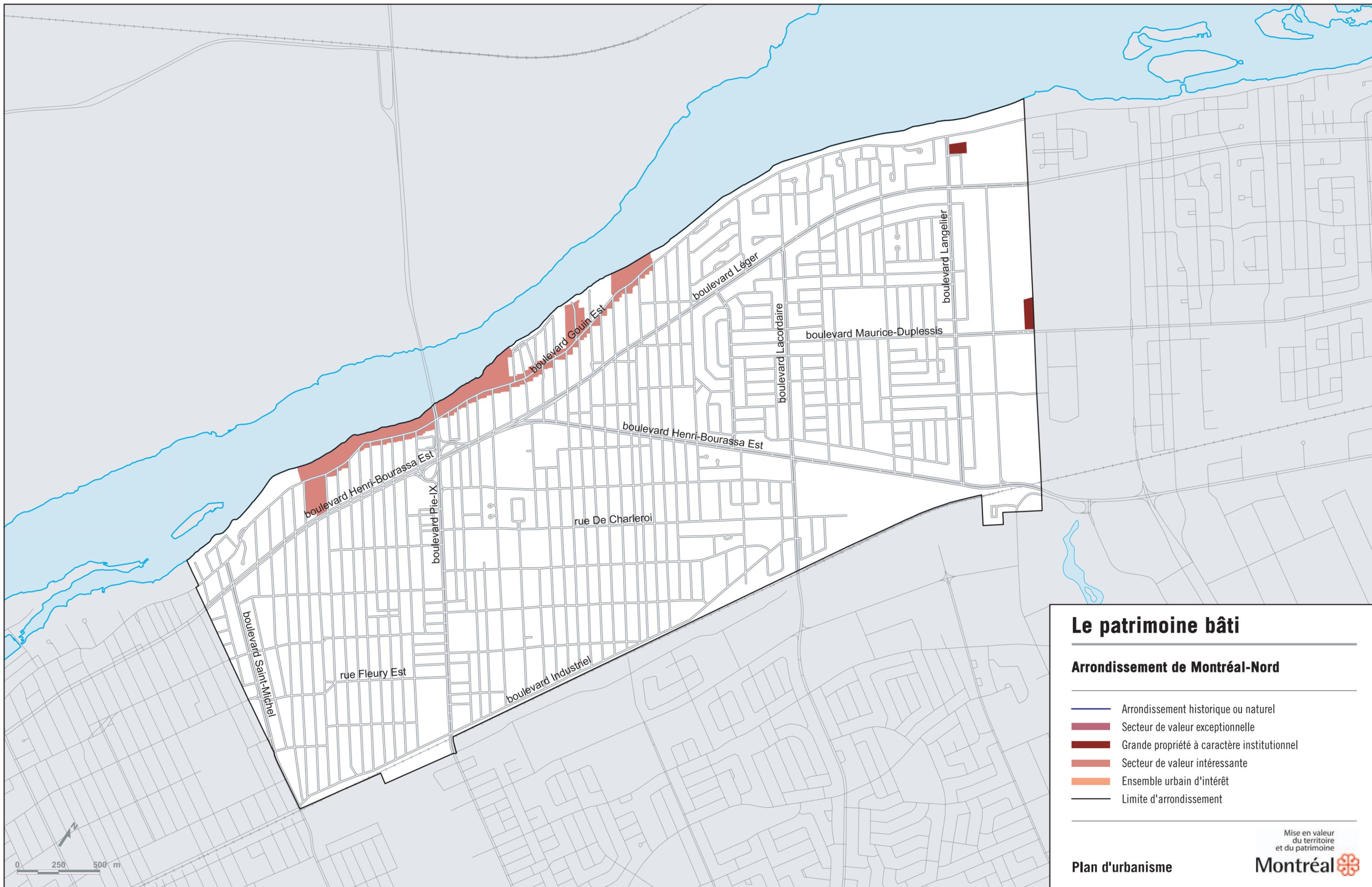


Le Plan d'urbanisme identifie les bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural qu'il importe de préserver. La liste de ces immeubles est présentée dans la partie II du Plan d'urbanisme.

Ces immeubles feront l'objet de mesures réglementaires appropriées visant à encadrer les interventions et les modifications susceptibles de porter atteinte à l'intégrité architecturale des bâtiments, de même qu'à prévenir leur dégradation ou leur démolition. De plus, certains immeubles pourront faire l'objet d'une reconnaissance officielle, municipale ou québécoise.

Moyens de mise en œuvre

- Procéder à de nouvelles citations de bâtiments présentant un intérêt patrimonial.
- Évaluer la possibilité de doter chacun des arrondissements d'un règlement portant sur les démolitions et porter une attention particulière, par l'entremise d'un comité de démolition, aux demandes relatives aux bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural.
- Assurer la conservation et la mise en valeur des propriétés municipales présentant un intérêt patrimonial.
- Assurer, par les outils réglementaires appropriés, notamment les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), la conservation des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural identifiés aux listes incluses en partie II du Plan.
- Confirmer par l'affectation du sol la vocation institutionnelle des grandes propriétés à caractère institutionnel et des lieux de culte d'intérêt patrimonial (voir tableau et carte 3.1.1).



Le patrimoine bâti

Arrondissement de Montréal-Nord

- Arrondissement historique ou naturel
- Secteur de valeur exceptionnelle
- Grande propriété à caractère institutionnel
- Secteur de valeur intéressante
- Ensemble urbain d'intérêt
- Limite d'arrondissement

Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle

15 Arrondissement de Montréal-Nord

La liste suivante identifie les bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural situés à l'extérieur des secteurs de valeur exceptionnelle et des grandes propriétés à caractère institutionnel de l'arrondissement (voir carte précédente).

La liste identifie également l'ensemble des lieux de culte d'intérêt patrimonial de l'arrondissement. Tel qu'indiqué au tableau 3.1.1, ces lieux de culte sont couverts par la catégorie d'affectation du sol « Couvent, monastère ou lieu de culte ».

Conformément à l'objectif 15, les bâtiments identifiés dans la liste suivante et l'ensemble de ceux situés dans les secteurs de valeur exceptionnelle ou dans les grandes propriétés à caractère institutionnel doivent faire l'objet d'un contrôle serré, quant aux travaux de construction, de rénovation et de démolition, par les outils réglementaires appropriés, notamment les règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

Les lieux de culte

- 11025, avenue Alfred
(Église Saint-Camille)
- 10811, avenue Armand-Lavergne
(Église Saint-Vincent-Marie-Strambi)
- 10251, avenue Des Laurentides
(Église Saint-Rémi)
- 6550, boulevard Maurice-Duplessis
(Église chrétienne de la Pentecôte
Emmanuelle)
- 11931, boulevard Sainte-Colette
(Église Sainte-Colette)
- 11891, boulevard Sainte-Gertrude
(Église Sainte-Gertrude)
- 10946, boulevard Saint-Vital
(Église Saint-Vital)

Les édifices scolaires

- 1135, avenue Alfred
(École Frederic-Banting)
- 3530, boulevard Gouin Est
(École Marie-Clarac)
- 11960, boulevard Sainte-Colette
(École Marc-Laflamme)
- 12000, boulevard Sainte-Colette
(École Sainte-Colette)
- 4975, rue D'Amos
(Centre de l'enseignement vivant)
- 4601, rue De Castille
(École Saint-Vincent-Marie)
- 5009, rue Des Ardennes
(École Louis-Fréchette)
- 4660, rue De Charlevoix
(École Pierre-de-Coubertin)
- 11121, rue Salk
(Centre de loisirs de Montréal-Nord)
- 11235, rue Salk
(École Jean-Nicolet)

Les édifices publics

- 3641, boulevard Gouin Est
(Hôpital Marie-Clarac)
- 4242, place de l'Hôtel-de-Ville
(Mairie de Montréal-Nord)

Bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle 15 Arrondissement de Montréal-Nord

Les habitations

- 3265, boulevard Gouin Est
- 4065, boulevard Gouin Est
(Maison Jean-Baptiste-Guilbault)
- 4085, boulevard Gouin Est
- 4251, boulevard Gouin Est
(Maison Brignon dit Lapierre)
- 4375, boulevard Gouin Est
(Maison Pigeon)
- 4525, boulevard Gouin Est
(Maison Laurent-Guilbault)
- 4765, boulevard Gouin Est
(Maison Cazal)
- 5080, boulevard Gouin Est
- 5140, boulevard Gouin Est
- 5460, boulevard Gouin Est
(Maison Andegrave/Drouin-Xenos)
- 5540, boulevard Gouin Est
(Maison Goucault)
- 5560, boulevard Gouin Est
- 5730, boulevard Gouin Est
- 5740, boulevard Gouin Est
- 6345, boulevard Gouin Est
- 6405, boulevard Gouin Est